

Chantier sur des sites pollués

Plan de gestion d'élimination des matériaux d'excavation et de déconstruction

[Cantons, OFEV, ASR, ASSED]

2

But de la présente notice

Cette notice comprend une brève introduction en vue, notamment, d'élaborer un plan de gestion des déchets pour les chantiers situés sur des sites pollués.

Procédés lors du traitement de sites contaminés

Idée de projet/projet		Remarques	Responsable
Existe-t-il une investigation préalable?	non	Une investigation historique, voire technique, a-t-elle été exécutée?	Maître de l'ouvrage/ expert
	oui		
Exécuter l'investigation préalable			
Site nécessitant un assainissement/une surveillance?	oui	S'agit-il d'un site contaminé, d'un site nécessitant une surveillance ou seulement d'un site pollué?	Expert/ autorité
	non		
Suite de la procédure selon OSites			
Assez d'infos sur les quantités de matériaux et les polluants?	non	Dispose-t-on de suffisamment d'informations pour élaborer un plan de gestion des déchets de chantier exhaustif?	Maître de l'ouvrage/ expert
	oui		
Investigation complémentaire			
Concept de tri		– Réduction des quantités – Interdiction de diluer/de mélanger	Expert/ Entreprise
Elaboration du plan de gestion des déchets de chantier		Cf. Formulaire F2 (Déclaration/certification d'élimination des matériaux d'excavation et de déconstruction)	Expert/ Entreprise
Présentation		Présentation du plan de gestion des déchets de chantier à l'autorité compétente	Maître de l'ouvrage
Approbation			Autorité
Exécution/contrôle		Exécution par l'entreprise, sous la surveillance de l'expert	Entreprise/ Expert
Rapport final/réception		Elaboration d'un rapport final, par l'expert, à l'attention de l'autorité	Expert/ autorité
Mise à jour du cadastre réévaluation si nécessaire		L'autorité informe le détenteur du site	

